

Image not found or type unknown



Comment contester une saisie ?

Fiche pratique publié le **19/04/2012**, vu **1107 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://assistant-juridique.fr)

Après avoir essayé de régler amiablement la situation (lettres de relance, mise en demeure, coups de téléphone), le créancier décide de vous forcer à payer. Il peut s'agir ou d'une saisie-vente (en cas de saisie de biens meubles corporels), d'une saisie appréhension (livraison forcée ou saisie d'un bien qui n'a pas été intégralement payé), d'une saisie-attribution (en cas de saisie d'une somme d'argent qui vous est due par une autre personne, par exemple un locataire) ou d'une saisie immobilière.

Attention, la saisie conservatoire doit bien être distinguée de la saisie pure et simple.

La suite ici : http://assistant-juridique.fr/contester_saisie.jsp

Pour obtenir de l'aide juridique, c'est par ici : <http://assistant-juridique.fr/>